PROJET PÉDAGOGIQUE

MAISON DES JEUNES | BOVES

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE BOVES



2026-2027

SOMMAIRE

I- Préambule et intentions pédagogique de l'organisateur (Mairie de Boves)
II- Introduction
III- Descriptif de la structure
1. Présentation de la Maison des jeunes
2. L'espace
3. Le public accueilli
4. Les besoins des adolescents
5. L'équipe
IV- Les intentions pédagogiques
1. Notre pédagogie
2. Les objectifs pédagogiques
V- Le rôle de l'animateur
VI- Le projet de fonctionnement
1.Accueil type en période scolaire
2. Accueil type en période de vacances scolaires
3. Infirmerie
4. Projet d'Accueil Individualisé
5.Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels
6. Relation famille
7. Communication
VII- Projets d'animation
1.Les axes de projet : prévention et accompagnement, citoyenneté et vivre ensemble, participation et autonomie
2. Les partenariats
VIII- Évaluations
IX- Perspectives

I- Préambule et intentions pédagogique de l'organisateur (Mairie de Boves)

« *L'éducation doit aider les jeunes à développer leur propre identité et à développer leur propre voie dans le monde* » Bruno Humbeeck

La ville de Boves, attachée à une politique éducative exigeante, propose actuellement une offre significative d'accueils et d'animations destinée aux enfants âgés de 3 à 12 ans (de la maternelle au CM2), comprenant un accueil périscolaire ,un accueil les mercredis, un accueil pendant les vacances scolaires. Cependant, nous constatons qu'aucune solution dédiée aux collégiens n'est aujourd'hui proposée, à l'exception des activités estivales organisées par l'Accueil Collectif de Mineurs, qui accueille environ vingt quatre jeunes. Dans cette optique d'y remédier, la ville de Boves crée une maison des jeunes afin d'offrir aux collégiens un lieu d'accueil, d'animation et de prévention adapté à leurs besoins. La Maison des Jeunes se veut un levier de l'égalité des chances et du vivre ensemble sur la commune

Le projet place le jeune au cœur du dispositif et s'appuie sur les objectifs suivants :

- L'épanouissement du jeune : dans la prise en compte de ses besoins et attentes , mais aussi en respectant son rythme, sa place dans le groupe et son individualité

- Le respect : cette notion est relative au respect mutuel entre jeunes et adultes qui induit une confiance partagée. La tolérance et l'inclusion des différences seront promues comme valeurs au sein de la maison des jeunes. Le respect sera également une valeur fondamentale vis-à-vis des locaux et du matériel mis à disposition

- La prévention et l'éducation : proposer aux jeunes des activités culturelles, citoyennes, environnementales, créatives, artistiques, culinaires, sportives, et les rendre acteurs des différents projets qu'ils souhaitent mettre en place. Proposer des actions préventives répondant aux problématiques des jeunes

II- Introduction

L'adolescence est une période importante de construction personnelle, sociale et citoyenne, marquée par la recherche d'identité, le développement de l'autonomie et de nombreux questionnements sur soi, les autres et l'avenir.

Avant la création de la maison des jeunes, des actions ponctuelles ont été mises en place réunissant jusqu'à quarante jeunes lors de soirées à thème, de sorties et de périodes de vacances.

Dans ce contexte, la ville de Boves met en place la Maison des Jeunes qui propose un espace accessible, sécurisant et tolérant. Un lieu où les adolescents peuvent se retrouver, échanger, s'exprimer et participer à des activités et projets.

À la croisée de la famille, de l'école, des loisirs et de l'espace public, elle constitue un lieu de vie, de socialisation et d'accompagnement.

III- Descriptif de la structure

1. Présentation de la Maison des jeunes

La maison des jeunes fait partie de l'Accueil Collectif de Mineur organisé par la Mairie de Boves.

Maison des Jeunes - Accueil Collectif de Mineurs de Boves	**Organisateur de la maison des jeunes Mairie de Boves**
41 RUE DES ÉCLUSES 80440 BOVES 06.37.77.25.44 mjb@ville-boves.fr	RUE VICTOR HUGO 80440 BOVES 03.22.35.37.37 mairie@ville-boves.fr

2. L'espace

La Maison des Jeunes se situe à Boves, commune d'Amiens métropole. Boves est située dans le département de la Somme dans la région Hauts-de-France à 9 kilomètres au Sud-Est de la ville d'Amiens. Elle est également située à la jonction des rivières de l'Avre et de la Noye. Le territoire communal s'étend sur une superficie de 2 537 hectares. En amont de Boves se trouve la réserve naturelle de l'étang Saint Ladre, premier site de la Picardie classé en réserve naturelle d'Etat.

3. Le public accueilli

La population ne cesse d'augmenter au fil du temps. Nous pouvons constater que la population est majoritairement composée de personnes au dessus de 30 ans. Cependant, la tranche d'âge de 0 à 14 ans reste tout de même importante. Nous pouvons remarquer que plus de la moitié des ménages ont un enfant minimum.

Boves comporte majoritairement des ménages qui travaillent ce qui implique une forte demande en moyen de garde. Les jeunes vont majoritairement au collège de Longueau et certains à Moreuil, Villers-Bretonneux et Amiens.

La Maison des Jeunes accueille des adolescents âgés de onze à quatorze ans (de la sixième à la troisième) bovois et non bovois.

Le public peut être constitué de jeunes présentant des profils, des centres d'intérêt et des besoins très différents.

L'objectif est de favoriser la mixité et de permettre à chacun de trouver sa place, quelles que soient ses envies, ses capacités ou son niveau d'implication.

4. Les besoins des adolescents

PHYSIQUE (motricité globale, motricité fine...)	- Transition vers une morphologie adulte - Gros pic de croissance - Besoin de sommeil important - Déstructuration de l'alimentation
INTELLECTUELLE (cognition, langage...)	- Raisonnement hypothético-déductif - Augmentation des capacités de mémorisation et de concentration - Capacité de différencier sa pensée de la réalité et du point de vue des autres - Esprit critique, morale autonome, introspection - Quête de sens
SOCIALISATION	- Préoccupations autour de la normalité, la justice, aux groupes de pairs - Soumission forte à des codes (vestimentaire, musicaux...) - Possibilité de sentiment de rejet - Cherche sa place dans les groupes de pairs (leader, exclus, suiveurs...) -Besoin de se confier à des adultes de confiance
AFFECTIVITÉ	- Débordement émotionnel (zones émotionnelles du cerveau mature avant les zones de contrôle) - Intériorisation des sentiments et des émotions - Besoin de reconnaissance - Construction de son identité - Relation plus distante avec les parents par rapport aux groupes de pairs - Premières relations amoureuses - Autonomie, besoin de prendre ses propres décisions et être acteur de ses choix

5. L’équipe

Laëtitia BOYARD

Directrice

Diplômée Brevet Aptitude aux Fonctions d'Animateur | Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l’Education Populaire et du Sport - Loisirs Tous Publics

Théodore DELPLANQUE

Animateur référent à l’année

Diplômé Brevet Aptitude aux Fonctions d'Animateur | Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l’Education Populaire et du Sport - Loisirs Tous Publics

IV- Les intentions pédagogiques

1. Notre pédagogie

Les réflexions de ***Célestin Freinet, Janusz Korczak et Paulo Freire*** nourrissent notre accompagnement des adolescents. Malgré leurs approches différentes, ils partagent une même vision : le jeune est un acteur capable de penser, d'expérimenter, de décider et d'agir sur son environnement.

Nous privilégions l'expérience, l'expression et la coopération. Par exemple, pour organiser une soirée, les adolescents peuvent imaginer le projet, gérer le budget, répartir les rôles et assurer sa réalisation. L'animateur accompagne sans faire à leur place, afin de développer autonomie, responsabilité et confiance en soi.

Nous reconnaissons les adolescents comme des interlocuteurs à part entière, dont la parole doit avoir une réelle portée. Ils peuvent ainsi participer aux décisions concernant l'aménagement, les règles ou la vie collective.

Nous encourageons également le questionnement et l'esprit critique à travers des débats et des projets autour de sujets qui les concernent : environnement, discriminations, réseaux sociaux, harcèlement ou accès aux droits.

Ces principes, issus de l'Éducation nouvelle et de l'Éducation populaire, nous invitent à considérer chaque rencontre et chaque expérience comme une situation éducative et une occasion d'expérimenter. Le rôle de l'animateur est alors de créer un cadre sécurisant permettant d'essayer, se tromper, réfléchir, coopérer et prendre des initiatives.

La Maison des Jeunes devient ainsi un espace d'émancipation, où les adolescents passent progressivement de bénéficiaires à acteurs de leurs projets, de leur quotidien et de leur territoire.

2. Les objectifs pédagogiques

OBJECTIF GÉNÉRAL Permettre à chaque adolescent de construire sa place, de développer son autonomie et son pouvoir d'agir, en faisant de la Maison des Jeunes un espace d'émancipation, d'expression, de coopération et de participation à la vie collective.	
Objectifs intermédiaires	**Objectifs opérationnels**
Favoriser l'émancipation et développement de l'esprit critique	• Permettre aux jeunes de questionner leur environnement et les représentations qui les entourent. • Favoriser la confrontation des points de vue et le débat • Donner accès à des informations, des expériences et des pratiques diversifiées • Encourager les jeunes à construire leur propre réflexion et leurs propres choix et de les assumer
Développer l'autonomie et le pouvoir d'agir	• Permettre aux jeunes de prendre des initiatives • Accompagner les jeunes dans la construction et la réalisation de leurs propres projets
Faire des adolescents des acteurs de la Maison des Jeunes en développant la coopération et le vivre ensemble	• Associer les jeunes aux décisions concernant la vie de la structure • Recueillir et prendre en compte leurs propositions. • Leur permettre de participer à la programmation des activités • Favoriser la création de projets directement initiés par les adolescents • Donner une place réelle à leur parole dans l'évolution de la structure • Favoriser les projets collectifs • Développer l'entraide et la solidarité • Apprendre à débattre, négocier et prendre des décisions collectivement • Faire du collectif un espace d'apprentissage de la démocratie au quotidien

Favoriser l'expression et la rencontre	• Créer un espace dans lequel chaque jeune peut s'exprimer librement dans le respect des autres • Favoriser les rencontres entre adolescents aux profils et parcours différents • Développer les échanges et la coopération • Permettre aux jeunes de trouver leur place dans un collectif sans nier leurs singularités
Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et à la découverte	• Permettre à chaque jeune de découvrir de nouvelles pratiques • Faciliter l'accès à la culture, au sport, aux loisirs et aux différentes ressources du territoire
Prévenir les situations d'isolement et favoriser l'accès aux ressources	• Faire de la Maison des Jeunes un lieu facilement accessible et identifié • Être attentif aux situations de mal-être, d'isolement ou de rupture • Permettre aux jeunes de trouver un adulte de confiance à qui parler • Orienter, lorsque cela est nécessaire, vers les professionnels et dispositifs adaptés • Développer les liens avec les acteurs du territoire.

V- Le rôle de l’animateur

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs, et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d’un projet pédagogiques, aux risques liés, selon les circonstances, aux conduites addictives ou aux comportements à risque, notamment ceux liés à la sexualité ;

- Participer à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;

- Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs ;

- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;

- Coordonner les différents acteurs pour la mise en place des projets des jeunes ;

- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

VI- Le projet de fonctionnement

L'accueil constitue un élément central du projet.

La Maison des Jeunes doit proposer un fonctionnement suffisamment souple pour permettre aux jeunes de venir sans avoir nécessairement un projet ou une activité précise.

Les jeunes pourront être transportés en véhicule 9 places appartenant à la commune. Une autorisation sera à renseigner dans le dossier d'inscription.

1.Accueil type en période scolaire

- ***L'accueil libre***

L'accueil libre permet aux jeunes de :

- ➔ participer à des activités ;
- ➔ construire un projet avec l'équipe ;
- ➔ avoir un espace ressource ;
- ➔ venir discuter ;
- ➔ créer des liens avec les autres ;
- ➔ jouer ;
- ➔ utiliser les espaces et équipements disponibles ;
- ➔ travailler ou faire leurs devoirs ;
- ➔ écouter de la musique.

- ***Les horaires hors vacances scolaires :***

Lundi	16h00-18h30
Mardi	16h00-18h30
Mercredi	13h00-18h30
Jeudi	16h00-18h30
Vendredi	16h00-18h30

Les jeunes seront inscrits à leur arrivée et leur départ sera indiqué sur iNoé. Le départ se fait en présence des responsables légaux, autrement une autorisation écrite est demandée si le jeune part avec une tiers personne ou seul.

Concernant le tarif, il sera de 2€ maximum et sera calculé en fonction du Quotient Familial.

2. Accueil type en période de vacances scolaires

- ***Dates d'ouverture***

La Maison des Jeunes est ouverte chaque première semaine des petites vacances scolaires et les quatres semaines des vacances de juillet.

Les parents inscrivent leurs enfants sur la plateforme iNoé.

Voici les dates d'inscriptions : du 14 septembre au 05 octobre, du 18 au 29 janvier, du 8 au 19 mars et du 10 mai au 05 juin.

Périodes	Dates d'ouverture
Vacances d'automne	19 au 23 octobre 2026
Vacances d'hiver	22 au 26 février 2027
Vacances de printemps	19 au 23 avril 2027
Vacances d'été	05 au 30 juillet 2027

- ***Les horaires***

Lundi	9h30-18h00
Mardi	9h30-18h00
Mercredi	9h30-18h00
Jeudi	9h30-18h00
Vendredi	9h30-18h00

Une veillée est mise en place de 18h00 à 22h00 sur chaque semaine d'ouverture lors des périodes de vacances scolaire. La journée est déterminée et communiquée auprès des jeunes avant la date d'ouverture de l'accueil.

Concernant le tarif, il sera le même que le régime de l'Accueil Collectif de Mineurs.

- ***Journée type***

9h30 –10H00 | Accueil des jeunes

Arrivée progressive, échanges informels avec les animateurs, jeux libres et retrouvailles entre jeunes. L'animateur est disponible pour discuter et recueillir les envies ou propositions pour la journée.

10h00 | Temps collectif

Présentation de la journée et rappel des possibilités. Les jeunes peuvent proposer, modifier ou choisir certaines activités. Ce temps permet également de répartir les responsabilités : installation, matériel, rangement, etc.

10h15 – 12h00 | Activité / projet du matin

Mise en place d'une activité construite à partir des envies des jeunes : sport, jeux collectifs, création, cuisine, projet vidéo, sortie, activité manuelle, débat, etc. L'objectif est de privilégier l'expérimentation, la coopération et la prise d'initiative plutôt qu'une activité uniquement dirigée par l'adulte.

12h00 – 13h30 | Repas et temps informel

Repas partagé, discussions et jeux libres. Les jeunes ont la possibilité d'avoir leur régime tel que : sans viande, sans porc, végétarien etc… . Ce temps constitue également un moment important de convivialité et de vie collective.

13h30 – 14h30 | Temps libre / activités autonomes

Jeux de société, musique, discussions, activités sportives ou simplement temps de détente. Les jeunes disposent d'un espace où ils peuvent souffler et échanger avec les autres.

14h30 – 16h30 | Grand projet / sortie / activité

Temps fort de l'après-midi : sortie, tournoi sportif, projet collectif, activité culturelle, création, découverte du territoire ou réalisation d'un projet porté par les jeunes.

16h30 – 17h00 | Goûter et bilan de la journée

Moment convivial permettant de faire une pause et de revenir sur ce qui a été vécu durant la journée. Échange avec les jeunes : ce qui leur a plu, ce qui pourrait être amélioré, leurs idées pour les prochains jours. L'équipe peut également recueillir les propositions pour construire la suite du programme. Rangement du goûter.

17h00 – 18h00 | Départ échelonné et temps informel

Départs progressifs, discussions individuelles avec les animateurs et rangement collectif des espaces utilisés.

3. Infirmerie

Nous disposons d'un espace infirmerie ainsi que d'un stockage pharmaceutique situé dans le bureau de direction côté Palais des Enfants. Celui-ci est accessible uniquement par l'équipe d'animation.

De plus, nous disposons d'une trousse de secours (minimum) complète. Les animateurs doivent l'avoir constamment avec eux et doivent s'assurer qu'elle est complète. En cas de manque, ils ont pour obligation de la compléter. En cas de sortie, les animateurs doivent anticiper et prévoir une trousse de secours complète par animateur.

Pour chaque utilisation de matériel pharmaceutique une trace écrite doit être rédigée. Pour cela, chaque groupe dispose d'un carnet dans lequel l'animateur peut inscrire les circonstances précises d'une blessure et des soins apportés à celle-ci. Date, heure, nom et prénom de l'enfant, blessure (ex : égratignure, coup), endroit de la blessure précis (ex : bras droit, lèvre supérieure), soins apportés et prénom de l'animateur.

En cas d'accident, la direction doit faire une déclaration d'accident sous 48h. Les animateurs présents lors des faits doivent impérativement rapporter les circonstances précises de l'accident à la direction. Une fois la déclaration faite, celle-ci est envoyée à l'organisateur.
S'il y a un accident grave, une déclaration d'accident Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SJDES) doit être rédigée et envoyée à la SDJES ainsi qu'à l'organisateur.

Si le jeune dispose d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI), le PAI doit obligatoirement suivre le jeune. Ce qui signifie que si le jeune est dans un groupe, l'animateur qui encadre ce groupe doit avoir le PAI dans sa trousse de secours. (voir PAI ci-dessous).

4. Projet d'Accueil Individualisé

Le PAI est un document qui concerne les jeunes atteints de troubles de la santé qui évolue sur une période sans reconnaissance du handicap : pathologies chroniques (exemples : asthme, allergies,intolérance alimentaire...). Dans celui-ci nous y retrouvons les adaptations apportées à la vie en collectivité du jeune ainsi que les traitements et/ou régimes médicaux.

Un temps formateur est mis en place avec l'équipe d'animation avant le début de l'accueil afin que les animateurs aient tous connaissances des jeunes concernés et de leur PAI respectif.

De plus, nous disposons d'un récapitulatif reprenant tous les PAI des jeunes qui fréquentent la maison des jeunes.

Lorsqu'un PAI nécessite un traitement, l'équipe d'animation s'assure de toujours l'avoir à portée de main lorsque l'enfant est présent.

Tout autres troubles de santé ou spécificités ne nécessitant pas de PAI doivent être indiqué(e)s par les parents dans la fiche sanitaire du jeune (port de lunettes, allergie...)

5.Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels

Au sein de la Maison des Jeunes de Boves, nous souhaitons que chaque jeune se sente en sécurité, respecté et écouté. L'équipe sera attentive aux paroles et aux comportements des jeunes afin de prévenir les violences et le harcèlement sexistes et sexuels, au sein de la structure comme sur les réseaux sociaux.

À travers des activités et des temps d'échange adaptés à leur âge, nous aborderons le respect de chacun, l'égalité, le consentement et les limites à ne pas dépasser. L'objectif est que les jeunes comprennent qu'une remarque, une « blague », un geste ou le partage d'une photo peuvent blesser et avoir des conséquences. Nous leur rappellerons qu'ils ont le droit de dire non et qu'ils peuvent venir nous parler, qu'ils soient victimes ou témoins.

Toute situation sera prise au sérieux et l'équipe agira pour protéger et accompagner les jeunes concernés, en faisant appel aux personnes compétentes si nécessaire.

6. Relation famille

En nous confiant leurs jeunes, les familles prennent part à la vie de la structure et au projet pédagogique. Il nous semble donc essentiel de les tenir informées des activités et des projets, mais aussi de rester disponibles pour échanger, répondre à leurs questions et écouter leurs idées ou leurs inquiétudes.

Des temps de rencontre pourront leur permettre de découvrir ce que les jeunes réalisent et de partager des moments ensemble. Nous souhaitons ainsi que les familles se sentent accueillies et associées à la vie de la Maison des Jeunes, tout en respectant le besoin d'autonomie des jeunes.

7. Communication

Nous souhaitons garder un lien régulier avec les jeunes et leurs familles en les tenant informés de la vie de la structure.

Pour cela, nous utilisons plusieurs moyens de communication :

- ➔ **La page Facebook « Maison des Jeunes Boves »** : pour partager les actualités, les événements et les projets de la structure.
- ➔ **Les affiches** : pour annoncer les événements et rendre les informations visibles dans les lieux fréquentés par les jeunes et les familles.
- ➔ **Les brochures** : pour présenter la structure, les activités et les modalités d'inscription.
- ➔ **Les mails** : pour transmettre les programmes, les documents utiles et les informations importantes.
- ➔ **Les appels téléphoniques** : pour échanger directement avec les familles, répondre à leurs questions ou transmettre une information particulière.
- ➔ **Groupe Whatsapp** : pour transmettre les informations que ce soit aux jeunes ou à leurs parents.

Ces supports nous permettent de partager les événements à venir, les projets et les informations essentielles au bon fonctionnement de l'accueil. Nous adaptons le moyen utilisé en fonction des informations à transmettre et des besoins des familles, afin que chacun puisse y avoir accès facilement. L'équipe reste également disponible pour répondre aux questions et échanger directement avec les jeunes et leurs familles.

VII- Projets d'animation

Les activités proposées doivent partir autant que possible des envies et des propositions des jeunes.

Elles peuvent notamment concerner :

Culture	Sport	Loisirs	Projets
• musique ; • cinéma ; • photographie ; • vidéo ; • dessin ; • théâtre ; • écriture ; • découverte artistique.	• sports collectifs ; • activités individuelles ; • tournois ; • découvertes sportives ; • activités de plein air.	• jeux de société ; • jeux vidéo ; • activités manuelles ; • cuisine ; • sorties ; • soirées thématiques.	• organisation d'événements ; • projets solidaires ; • projets citoyens ; • projets environnementaux ; • créations collectives ; • séjours et sorties.

1.Les axes de projet : prévention et accompagnement, citoyenneté et vivre ensemble, participation et autonomie

- ❖ La Maison des Jeunes peut également constituer un lieu privilégié pour mener des actions de prévention.

Les thématiques pourront notamment concerner :

- les réseaux sociaux ;
- le numérique ;
- les conduites à risques ;
- les addictions ;
- les relations affectives ;
- le respect et le consentement ;
- les discriminations ;
- le harcèlement ;
- la santé et le bien-être ;
- l'orientation ;
- l'accès aux droits.

L'équipe d'animation n'a pas vocation à remplacer les professionnels spécialisés.

Son rôle est notamment de **repérer, écouter, rassurer et orienter** lorsque la situation le nécessite.

La Maison des Jeunes doit ainsi fonctionner comme une porte d'entrée vers les dispositifs et professionnels du territoire.

- ❖ La citoyenneté ne doit pas uniquement être abordée sous la forme d'actions théoriques.

Elle doit pouvoir être vécue au quotidien.

Les jeunes peuvent notamment participer :

- à l'élaboration des règles de vie ;
- aux décisions concernant les activités ;
- à l'organisation d'événements ;
- à des projets solidaires ;
- à des actions environnementales ;
- à des projets en lien avec leur ville.

L'objectif est de permettre aux adolescents de comprendre qu'ils peuvent **agir concrètement sur leur environnement**.

- ❖ La participation des jeunes constitue un principe essentiel.

L'équipe cherchera progressivement à passer d'une logique de : **« Nous proposons aux jeunes »** à une logique de : **« Nous construisons avec les jeunes ».**

Les adolescents pourront ainsi :

- proposer des activités ;
- participer à la programmation ;
- organiser des événements ;
- gérer des projets ;
- participer à l'aménagement des espaces ;
- donner leur avis sur le fonctionnement ;
- prendre des responsabilités.

L'erreur serait de demander aux jeunes d'être autonomes sans leur donner de véritable pouvoir d'action.

L'autonomie doit donc être **accompagnée et progressive**.

2. Les partenariats

La réussite du projet repose également sur la capacité de la Maison des Jeunes à travailler avec les acteurs du territoire.

Les partenariats peuvent notamment concerner :

- les établissements scolaires ;
- les associations ;
- les structures sportives et culturelles ;
- les services municipaux ;
- les professionnels de santé ;
- les acteurs de la prévention ;
- les structures sociales ;
- les acteurs de l'insertion et de l'orientation.

Ces partenariats permettent d'élargir les possibilités offertes aux jeunes et de faciliter leur orientation lorsque cela est nécessaire.

VIII- Évaluations

L'évaluation permettra de vérifier si les objectifs du projet sont réellement atteints.

Plusieurs indicateurs pourront être utilisés :

Fréquentation	Participation	Autonomie	Climat collectif	Satisfaction
• nombre de jeunes accueillis ; • fréquence de fréquentation ; • diversité du public.	• participation à l'accueil libre et aux périodes de vacances • nombre de projets proposés par les jeunes ; • nombre de jeunes impliqués ; • participation aux événements.	• responsabilités prises par les jeunes ; • projets réalisés en autonomie ; • capacité à proposer et organiser.	• qualité des relations entre jeunes ; • diminution des conflits ; • respect des règles collectives.	• Des temps de bilan seront organisés avec les jeunes afin de recueillir directement leur avis.

L'évaluation doit permettre d'adapter le projet, et non simplement de constater ses résultats.

IX- Perspectives

Le projet pédagogique a vocation à évoluer avec les adolescents et avec les besoins du territoire.

À moyen terme, plusieurs perspectives peuvent être envisagées :

- développer davantage les projets portés par les jeunes ;
- renforcer les partenariats ;
- développer les actions de prévention ;
- proposer davantage de sorties et de projets ;
- favoriser les initiatives citoyennes ;
- créer des événements spécifiques pour les adolescents ;
- améliorer progressivement les espaces de la Maison des jeunes ;
- renforcer la communication auprès des jeunes.

La Maison des jeunes doit rester un équipement évolutif, capable de s'adapter aux pratiques et aux attentes des nouvelles générations.